

Identification

<i>Bien proposé</i>	Crespi d'Adda
<i>Lieu</i>	Région de Lombardie, province de Bergame
<i>Etat partie</i>	Italie
<i>Date</i>	11 octobre 1994

Justification émanant de l'Etat partie

Le village ouvrier de Crespi d'Adda devrait être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial pour deux raisons :

- a C'est un exemple unique de village ouvrier en raison de sa position privilégiée et également du fait de son style architectural et urbain inaltéré ;
- b Il témoigne de la période la plus cruciale de l'évolution de la société moderne à savoir celle de la révolution industrielle.

Les villages ouvriers étaient rares non seulement du fait de leur structure urbaine, mais aussi et surtout, parce qu'ils reflétaient la notion de société organisée et de croissance économique. Ils obligeaient à une hiérarchie clairement définie, à des rôles précis et à des relations économiques planifiées. Ils sont le résultat des théories libérales des économistes anglais du 19^{ème} siècle, théories qualifiées de "capitalisme paternaliste".

Son parfait état de conservation est une autre caractéristique de Crespi. Seule en France, la ville de Noisiel-sur-Marne a elle aussi su conserver intacte sa structure urbaine. Tous les autres villages ouvriers qu'il s'agisse de Leumann à Turin, de Rossi à Schio en Italie, de New Lanark en Ecosse ou de Krupp en Allemagne ont subi d'importants changements car ils sont à proximité de grandes villes.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, Crespi d'Adda est un ensemble.

Histoire et Description*Histoire*

Les premiers villages ouvriers ont été construits en Europe - Belgique, France, Allemagne et Grande-Bretagne - afin de loger les nombreux ouvriers, embauchés par les nouvelles générations d'entrepreneurs pour travailler dans leurs usines, installées à proximité des sources d'énergie et de matières premières. Ce n'est qu'après l'unification politique de l'Italie et la création d'un grand marché national que ces villages firent leur apparition dans la péninsule. Crespi, à Capriate San Gervasio (Bergame), est le plus complet et le plus caractéristique d'entre-eux. Les autres sont Leumann à Colegno (Turin) et Rossi à Schio (Vicence).

En 1875, Cristoforo Benigno Crespi, fabricant de textiles de Busto Arsizio (Varèse), acheta un km² de terres dans la vallée située entre les rives du Bembo et de l'Adda, au sud de Capriate, avec l'intention d'y installer une filature de coton sur les rives de l'Adda. Il décida de construire à proximité de la filature des maisons de trois étages comportant plusieurs logements pour les familles de ses ouvriers. La construction fut entreprise dans les premiers mois de 1878 sur le modèle habituel en Europe. Quand le fils du fondateur, Silvio Benigno Crespi reprit la direction de l'usine en 1889, il termina et modifia le projet initial selon une approche d'urbanisme différente et une idéologie mieux définie. Il renonça aux grands bâtiments à plusieurs logements et leur préféra des maisons

individuelles avec jardin qu'il estimait plus propices à l'harmonie et mieux adaptées pour résister aux conflits sociaux. Il mit cette politique en pratique dès 1892 et il avait sans doute fait le bon choix car pendant plus de cinquante ans Crespi ne connut ni grèves ni conflits sociaux. A côté des petites maisons conçues sur le modèle qu'il préconisait, il construisit une usine hydro-électrique qui alimentait gratuitement le village ouvrier en électricité, des bains et lavoirs publics, une clinique, une coopérative, une école, un petit théâtre, un centre sportif, un presbytère pour le prêtre local, un dispensaire pour le médecin local, ainsi que d'autres services collectifs. Silvio Benigno Crespi ajouta des bâtiments plus symboliques comme l'église, le château (résidence de la famille Crespi), un ensemble administratif à l'intérieur de l'usine et au sud des maisons des ouvriers, des maisons pour les propriétaires (les deux premiers bâtiments datent des années 1890 et les derniers du début des années 1920).

La crise de 1929 et la sévère politique fiscale du gouvernement fasciste obligea la famille Crespi à vendre tout le village à la STI, entreprise italienne de textile, qui à son tour le céda à Rossari e Varzi en 1970. Il passa ensuite à la société Legler qui vendit la majorité des maisons. Il appartient actuellement au groupe industriel Polli qui emploie 600 personnes alors que les années d'activité maximum 3200 personnes y travaillaient.

Description

L'ensemble a une forme géométrique régulière. Il est divisé en deux parties par la grand'rue qui mène à Capriate. L'usine, bâtiment unique et compact avec des décorations médiévales est située dans la partie droite sur la rive gauche de l'Adda ; elle abrite les bureaux dessinés par Ernesto Pirovano, l'architecte d'un grand nombre de constructions réalisées au temps de Silvio Benigno Crespi.

De l'autre côté de la grand'rue, on trouve les habitations construites sur trois rangées, à l'intérieur d'un quadrillage régulier de voies de circulation. Dans le plan d'origine, on avait prévu des immeubles de deux étages, destinés à plusieurs familles recevant chacune un logement de quatre pièces. Aujourd'hui, chaque maison individuelle a un petit jardin et un potager qui sépare la maison des toilettes, à l'arrière de la maison. Les premières maisons se distinguent facilement des autres par leur style ce qui donne au paysage une agréable diversité.

L'église a été dessinée par l'architecte Luigi Cavenaghi à l'image du temple de Bramante, Santa Maria in Piazza, à Busto Arsizio (ville natale des fondateurs de la société) ; la construction commença en 1891 et dura deux ans. L'église est située au nord du village, sur une place où se trouvent également l'école et le théâtre.

Le château est l'oeuvre de Pirovano, il fut terminé en 1897. Son style est un mélange d'éléments néo-gothiques lombards, de sculptures et de peintures avec des éléments maures du Veneto. L'ensemble rappelle la période romantique gothique, sentiment que renforce le recours à une certaine diversité de matériaux, la pierre de Capriate, le *ceppo*, la brique et le ciment.

Le cimetière est au sud du village. Il est dominé par le mausolée de la famille Crespi, une structure de style *Art Nouveau* que l'on doit à Gaetano Moretti.

Gestion et Protection

Statut juridique

La totalité de la propriété appartenait à la société industrielle jusque dans les années 1970 quand elle fut morcelée. Elle appartient maintenant à quatre catégories de propriétaires : public (la municipalité), des propriétaires privés, le groupe Leglertex-Polli et l'Eglise catholique et romaine (curie de Bergame).

Selon les dispositions de la loi No 1497 du 26 Juin 1939 pour la protection des beautés naturelles, Crespi d'Adda est désigné comme un "centre urbain avec un caractère historique et une valeur au plan de l'environnement" ce qui impose un certain nombre de contraintes à ses propriétaires. La loi No 431 du 8 août 1985 inclut la totalité des rives de l'Adda et les bois autour du centre urbain sous cette désignation. Seul le mausolée de la famille Crespi est protégé comme monument individuel au titre de la loi No 1089 du 1er Juin 1939.

Gestion

L'entité administrative compétente est la municipalité de Capriate San Gervasio. Le plan municipal d'urbanisme de Crespi d'Adda, préparé en accord avec les dispositions de la loi No 1150 du 17 août 1942 et adopté par le conseil municipal le 23 juin 1994, renferme des dispositions relatives aux interventions concernant les bâtiments privés ou publics et pour lesquelles une autorisation officielle est obligatoire. Au moment où la proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial était déposée, le programme d'urbanisme était présenté au public et a depuis, été accepté et appliqué.

Le "Consorzio per il parco regionale dell'Adda Nord" et le "Consorzio della comunità dell'Isola Bergamasca" jouent également un rôle lié à la gestion d'ensemble de la zone. Le "Piano territoriale di coordinamento" (plan de coordination territoriale), préparé conformément à la législation nationale et régionale est entré en vigueur le 6 décembre 1993. Ce plan a un champ d'application plus vaste que le plan d'urbanisme municipal. Pour tout ce qui concerne Crespi d'Adda, trois niveaux de réglementation existent et portent respectivement sur les zones d'intérêt naturel, les sites historiques, les zones avec des caractéristiques morphologiques ou structurelles qui doivent être protégées et sur les zones qui nécessitent d'être incluses dans un contexte spécifique (celles qui exigent des mesures de sauvegarde urgentes).

Conservation et Authenticité

Historique de la conservation

Aucun programme de conservation n'a été élaboré en fonction de la signification culturelle et historique particulière de Crespi d'Adda. Une approche cohérente portant sur l'ensemble industriel qu'il soit public ou privé, a été suivie, tant que la totalité du village appartenait à une seule entité ("l'entreprise"). Depuis lors, les bâtiments privés, appartenant à des personnes individuelles ont été bien entretenus tandis que les bâtiments publics se sont quelque peu détériorés. Ils sont l'objet de projets de restauration et en particulier, l'école, pour laquelle un programme de remise en activité comme musée, bibliothèque et centre de réunions est en cours de préparation.

Pour ce qui est des bâtiments industriels, seule une petite partie de l'énorme complexe est utilisée, ce qui a pour conséquence la détérioration de certaines parties désaffectées. Le projet de régénération prévoit entre autres la réhabilitation de ces structures et leur utilisation comme témoins du passé industriel du village. La petite centrale hydro-électrique, superbe exemple de l'architecture *Art Nouveau* du début du 20ème siècle, est dans un état nettement plus critique. Son équipement technique est toujours *in situ* et des programmes concernant sa réhabilitation en musée du patrimoine industriel sont en cours de conception.

Authenticité

Crespi d'Adda a conservé un remarquable degré d'authenticité. Tous les éléments d'origine, publics, privés et industriels sont intacts. Aucun n'a été démoli ni modifié de façon déterminante. Quelques constructions ancillaires ont été ajoutées récemment aux maisons d'habitation qui se distinguent de l'ensemble de la cité et seront supprimées quand le plan municipal entrera complètement en vigueur.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'experts de l'ICOMOS-TICCIH s'est rendue sur place en janvier 1995 et a remis un rapport sur la signification culturelle ainsi que sur la gestion et la conservation du site.

Caractéristiques

Crespi d'Adda est un exemple remarquablement bien conservé de village ouvrier européen de la fin du 19ème-début du 20ème siècles. Il est exceptionnel par son entièreté, par le faible niveau de modifications qu'il a subies au long de ces cent-vingt dernières années et notamment, par la grande qualité de sa structure et de son architecture.

Analyse comparative

Le village industriel "modèle" remonte au début du 18ème siècle avec des exemples comme Forsmark et Lövsta en Suède. Une dimension plus philanthropique ou plus "utopique" a été introduite au début du 19ème siècle comme, par exemple, à New Lanark (Ecosse) par Robert Owen. Un grand nombre de villages industriels urbanisés sont apparus tout au long du 19ème et au début du 20ème siècles, dans toute l'Europe et en Amérique du Nord, sous l'impulsion d'industriels comme Rossi en Italie, Krupp en Allemagne et Cadbury en Angleterre. Crespi d'Adda fut construit relativement tard dans la mesure où l'Italie de la période qui précéda l'unification n'encourageait pas la création d'entreprises industrielles de grandes dimensions. Sa signification ne tient pas tant à son importance historique qu'à son très haut niveau d'intégrité et d'authenticité surtout si on le compare à d'autres ensembles équivalents.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

L'ICOMOS n'a aucun doute sur la grande valeur de Crespi d'Adda, point de vue partagé par le TICCIH, ainsi que sur sa conservation future comme le prouve le dévouement des personnes concernées par les projets en cours. Toutefois, l'ICOMOS a considéré que dans ce cas l'inscription devait être précédée d'une étude comparative approfondie des villages ouvriers.

Cette étude comparative a été entreprise par le Professeur Louis Bergeron du Centre de Recherches Historiques de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Paris) et actuel Président de TICCIH. Dans son rapport, le Professeur Bergeron identifie deux catégories de ce type de bien culturel. L'une, localisée en Europe du Nord et en Amérique du Nord, s'inspire des codes moraux élevés du protestantisme du début du 19ème siècle et l'autre, localisée en Europe du Sud, s'inscrit solidement dans le cadre idéologique de l'Eglise catholique. D'après cet expert, Crespi d'Adda est l'exemple le plus complet et le mieux conservé de cette dernière catégorie.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des **critères iv et v** :

Crespi d'Adda est un exemple exceptionnel du phénomène de village ouvrier qui vit le jour en Europe et en Amérique du Nord aux 19ème et 20ème siècles, expression de la philosophie prédominante des industriels éclairés à l'égard de leurs employés. Bien que l'évolution des conditions économiques et sociales ait constitué une menace inévitable à la survie de Crespi d'Adda, son intégrité est remarquable et il a conservé en partie son usage industriel.

ICOMOS, novembre 1995